

Grand débat

# Au-delà du débat, quelles propositions des entreprises ?



La crise des Gilets jaunes résulte essentiellement d'un « ras-le-bol » fiscal et réglementaire, reflet de la situation de surfiscalité et de surréglementation qui touche tout le monde, ménages et entreprises. Les ressentis d'inéquité, malgré la redistribution, sont forts : ceux qui perçoivent les aides ne sont pas les mêmes que ceux qui subissent la pression d'un État obèse.

Alors que 78 % des Français jugent la société injuste, les écarts après redistribution n'évoluent pas, voire régressent : les 10 % les plus riches gagnent 5,7 fois plus que les 10 % les plus pauvres après redistribution.

Ce qui caractérise notre pays est le déterminisme social : 63 % des français pensent que la réussite sociale est jouée d'avance.

Et même si la France dépense 57 % de sa richesse dans les services publics et les prestations sociales, notre pays reste mal classé ou régresse dans plusieurs classements internationaux (en matière d'éducation notamment). Cela s'explique entre autres par un système de management insuffisant et une faible productivité (temps de travail) dans les fonctions publiques.

Bien qu'en baisse, le taux de chômage demeure très supérieur aux pays comparables (8,8 %). Mais ce taux élevé masque des différences géographiques fortes : 2 millions d'emplois ont été créés entre 1999 et 2011, mais la moitié dans 30 bassins d'emploi (sur plus de 300 au total) qui sont au plein emploi.

Cette surconcentration s'explique en partie par une tendance mondiale de métropolisation de l'économie ; elle est amplifiée en France par la structure et la croissance de la fiscalité (poids de la fiscalité locale sur les moyens de production).

Dès l'origine de la crise, les entreprises n'ont pas été ciblées par les actions et revendications des Gilets jaunes. Elles en ont toutefois subi les conséquences sur leurs activités avec des impacts majeurs dans certains secteurs.

Sans légitimer les modes d'action utilisés, les entreprises partagent assez largement le diagnostic (des prélèvements qui grèvent le pouvoir d'achat et la compétitivité) et ont décidé d'intervenir dans les débats pour expliquer leur situation et faire comprendre leur réalité économique.

Depuis le lancement du Grand débat national, 133 débats ont été organisés dans les territoires associant MEDEF territoriaux, MEDEF régionaux, fédérations professionnelles et partenaires locaux. Des centaines de propositions ont ainsi pu être faites et ont permis d'alimenter la présente contribution.

**Parce que les entreprises contribuent pleinement à l'intérêt général, elles souhaitent apporter des réponses fortes et ciblées aux attentes légitimes des ménages et des salariés en matière de pouvoir d'achat, d'accessibilité, de logement, de mobilité sociale et d'emploi, d'attractivité des territoires et de transition écologique.**

**Au-delà de ces mesures immédiates et concrètes, la conviction des entreprises est que le lien de confiance entre les citoyens et les pouvoirs publics ne pourra se reconstruire qu'en développant deux grandes ambitions :**

- 1. une clarification des responsabilités publiques à tous les niveaux – État, collectivités locales –, afin de rendre la sphère publique plus efficiente, au service de la croissance et génératrice de richesse pour tous. Une conséquence indirecte sera la refondation du consentement à l'impôt. Aujourd'hui, l'enchevêtrement des compétences et des financements conduit à déresponsabiliser les acteurs, face à des électeurs qui ressentent une inefficacité des services publics sans pouvoir en identifier les responsables. Posons donc un principe simple : un lien clair entre ressource fiscale, compétence et résultats obtenus. Pour chaque autorité publique, une responsabilité politique claire avec une ressource correspondant à cette responsabilité ;**
- 2. un choc fiscal massif en faveur des ménages et des entreprises pour des bénéfices rapides en matière de croissance et d'emploi, et misant sur la dynamique des recettes fiscales et sociales à terme pour financer le coût budgétaire de ce programme. La confiance des partenaires européens sera essentielle, via un programme de réformes permettant de baisser structurellement les dépenses publiques.**

## 1<sup>re</sup> Ambition Réussir enfin la décentralisation

La crise actuelle traduit une perte de repères et un rapport à la citoyenneté de plus en plus lâche. On aurait pu penser que les vagues successives de décentralisation de ces 40 dernières années auraient pu contribuer à donner un nouveau souffle à notre démocratie, en mettant les politiques publiques au cœur des réalités locales. Mais la décentralisation s'est finalement retrouvée prisonnière de logiques institutionnelles et de transferts de compétences comme si la finalité, rendre un service de proximité au citoyen, avait été oubliée.

Ce manque de lisibilité découle de la conjonction entre un enchevêtrement de compétences et la multiplication de financements croisés, sous le regard d'un État jacobin qui a toujours veillé à garder la main, tant sur les compétences qu'il délégait que sur les ressources qu'il continuait de mobiliser en faveur des collectivités, via notamment la dotation globale de fonctionnement. Cette décentralisation « à la française » a fini par déboussoler le citoyen et par affaiblir l'action publique. Bien souvent, la décision est perçue comme trop longue, prise par un nombre d'acteurs publics trop nombreux et revient finalement à déresponsabiliser les décideurs publics dans leur capacité à mener un projet dans un cadre budgétaire respectueux des finances publiques.

Et pourtant le pays aurait beaucoup à gagner à mener jusqu'au bout la réforme inachevée de la décentralisation. En effet, des études assez récentes (BAK Basel Economics 2009, OCDE 2013) démontrent une corrélation positive entre décentralisation et croissance économique. Autrement dit, plus le niveau de décentralisation est élevé, plus la croissance du PIB est importante. En outre, la décentralisation améliorerait sensiblement l'efficacité de certaines politiques publiques comme les infrastructures, les loisirs et la culture, l'éducation et la recherche ou encore la santé. Au final, ces études tendent à démontrer que l'application du principe de subsidiarité est la clé de la réussite économique. Ce constat est vrai à court terme (effet direct sur le PIB) et à long terme (par l'éducation et la recherche).

En France, cette décentralisation insatisfaisante est due aux réformes successives jamais achevées, un empilement des structures et niveaux budgétaires, une déconnexion entre ressources fiscales et compétences, une augmentation incontrôlée de la fiscalité locale qui pèse sur les ménages et sur les entreprises, au détriment de l'attractivité des territoires et de leur développement économique.

Conséquence du point de vue du citoyen, le service public rendu est perçu comme largement dégradé, affaiblissant du même coup le consentement à l'impôt. On souligne souvent la contradiction des revendications citoyennes exprimées par les gilets jaunes qui réclament à la fois plus de service public et moins d'impôts. Elle traduit en réalité un consentement à payer à l'impôt mais à la condition de savoir comment et par qui va être utilisé son argent. C'est un des fondements du lien de citoyenneté de notre démocratie, comme l'affirmaient déjà les constituants de 1789 (cf. Article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) : « *Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée* ».

### NOTRE PROPOSITION

Cette revendication légitime impose une clarification du maquis de la décentralisation. Repenser l'organisation décentralisée de l'État, afin d'en favoriser la bonne compréhension par les usagers, citoyens et entreprises, selon le principe d'une compétence, déléguée à un niveau de collectivité qui bénéficie d'une ressource fiscale dédiée, doit permettre de réinjecter de la confiance dans notre démocratie. Au final, il s'agira d'assurer le développement économique de nos territoires et donc de notre pays.

#### Quels principes pour une décentralisation réussie ?

- Une lisibilité univoque entre autorité politique, compétences et ressources fiscales ;
- Pour chaque autorité politique, dans un mandat institutionnel clair, une responsabilité budgétaire, conciliant autonomie financière et obligation d'équilibre budgétaire, permettant une sanction électorale crédible (par exemple, un impôt universel de type CSG dont le taux serait fixé par l'échelon compétent sur les politiques à caractère social serait à même de garantir l'efficacité de la gestion budgétaire à ce niveau) et une incitation à ne pas augmenter la pression fiscale ;
- Approfondir par exemple la compétence économique des régions, qui ont la taille de certains petits pays européens :

elles doivent avoir la compétence des paramètres d'attractivité, tant au niveau des prélèvements (IS et fiscalité des entreprises) que des dépenses (transports, infrastructures, environnement, etc.) ; leur donner la responsabilité de la fiscalité sur les entreprises fait sens car cela introduit de la flexibilité et de la concurrence entre régions ;

- Envisager une restructuration des échelons infrarégionaux, par fusion des structures existantes ;
- Recentrer l'État sur des fonctions régaliennes ou de stratégie et de conception de politiques, en supprimant tous les doublons sur les compétences déléguées aux collectivités territoriales, et en séparant les fonctions de conception de celles d'exécution des politiques publiques ;
- Renforcer la transparence à tous les étages sur la prévision et l'exécution des budgets et des missions publiques, en développant le contrôle indépendant des comptes à tous les niveaux, l'accès à une information pédagogique, et un principe de transparence inscrit dans la constitution ;
- Réformer les fonctions publiques nationales et territoriales pour faciliter la mobilité des personnes et la souplesse des organisations.

## 2<sup>e</sup> Ambition

# Baisser fortement la fiscalité sur les ménages et les entreprises

La stratégie budgétaire poursuivie depuis des années par nos gouvernants est inefficace : pas de baisse effective de la dépense publique, baisse timide et récente de la fiscalité, pas de rétablissement des comptes publics. Résultats :

1. nous enregistrons en 2017 un ratio de dépenses publiques sur PIB le plus élevé d'Europe (56,5 %), qui génère symétriquement un ratio de prélèvements obligatoires record (48,2 %) – mais également un déficit de compétitivité/déficit courant, et un taux de chômage endémique élevé ;
- 2 le PIB (dénominateur des ratios budgétaires) croît pour sa part insuffisamment pour endiguer cette dérive et créer de l'emploi et de la richesse ;
3. malgré des prélèvements records, la France a l'une des pires performances de l'UE en termes de dette et de déficit.

Dans l'anomalie française du ratio dépenses/PIB, le vrai problème est un PIB trop faible, du fait de prélèvements obligatoires trop lourds, eux-mêmes causés par une dépense trop forte. La vraie anomalie française est le PIB par habitant ou, de manière corollaire, le chômage de masse et un taux d'emploi trop faible. Ce PIB trop faible est lié à des prélèvements trop lourds au niveau des entreprises (24 % de la VA, record en UE, avec une structure défavorable) et au niveau des ménages (découragés de travailler du fait de prélèvements excessifs sur le travail). Le PIB trop faible s'explique aussi par le manque de réformes structurelles de la France depuis des décennies, notamment au niveau du marché du travail (rigidité, déficit de compétences).

Il n'est plus possible ni raisonnable d'attendre la baisse des dépenses publiques pour baisser la fiscalité et investir dans l'avenir, alors que la France doit faire face aux défis de la transition écologique, de la révolution technologique, du vieillissement et de la nouvelle mondialisation.

Le contexte permet d'envisager une inversion de la situation, car ménages et entreprises trouvent aujourd'hui un terrain d'alliance propice à peser politiquement pour faire baisser significativement la pression fiscale et accélérer la réforme de l'État.

## NOTRE PROPOSITION

Le contexte de « ras-le-bol » fiscal, de chômage de masse et de défis technologiques, sociétaux et structurels impose de créer un choc fiscal massif pour emporter politiquement l'adhésion à une réforme en profondeur de notre modèle économique, social et public. Il doit s'agir d'un plan d'action équilibré entre un choc fiscal massif d'un côté et une réforme fondatrice de l'autre, avec l'objectif de ne pas faire de perdants.

## Quels principes pour un choc fiscal et un plan de réforme publique et sociale ?

- Un volet compétitivité de 2 points de PIB (soit 46 Mds€) avec une baisse généralisée des impôts et charges pour les ménages et les entreprises dont :
  - 1 point de PIB de suppression d'impôts de production, qui taxent le capital ou le travail de manière assez peu corrélée à la capacité contributive des entreprises,
  - 1 point de PIB de réduction du coin fiscal-social par une baisse des cotisations sociales au profit des salariés, qui apportera du pouvoir d'achat à court terme tout en stimulant l'offre de travail à moyen/long terme ;
- Un volet efficacité/responsabilité permettant 2 pts de PIB de baisse des dépenses publiques. Une réforme en profondeur de la sphère publique et sociale (retraites, prestations sociales, structure de la fiscalité, décentralisation et organisation de la sphère publique, mise en concurrence du public) permettrait d'envisager un rééquilibrage structurel et permanent des comptes publics et des gains de productivité pour l'ensemble de l'économie, notamment grâce à un meilleur fonctionnement du marché du travail (incitations, qualifications, mobilité et coût du travail).

- Un volet investissements publics d'1 point de PIB étalée sur 5 ans largement orientée en faveur du développement économique territorial, et financé notamment par les retours d'impôts et gains de croissance obtenus par les deux premiers volets :
  - transition écologique : il faut financer les programmes lancés et les nouveaux besoins (renouvellement de la flotte de véhicules, rénovation énergétique, etc.),
  - révolution numérique : très haut débit, formation,
  - infrastructures, transports et logement,
  - formation/qualifications : la France a besoin d'une remise à niveau générale sur les compétences de base, le numérique ; il faut aussi accompagner les transitions entre anciens et nouveaux métiers/secteurs,
  - accompagnement des « perdants » : les réformes structurelles induisent des transferts de richesses ou de revenus qui sont défavorables pour certains, et qu'il faut compenser.

L'équilibre financier du programme dans son ensemble serait assuré par le surplus de croissance à moyen/long terme, comme à court terme :

- à moyen/long terme, le programme ci-dessus aura pour effet d'augmenter l'offre productive : réduction des prélèvements obligatoires sur le capital et le travail, augmentation de l'offre de travail et de la productivité, amélioration de l'efficacité de la sphère publique, réduction des coûts de financement relativement à la croissance, modernisation des infrastructures, effets d'entraînements sur les marges, l'investissement, l'innovation et la confiance ;
- à court terme, les effets positifs sur la croissance de la baisse de la pression fiscale vont être renforcés par une amélioration générale de la confiance procurée par l'inflexion de la courbe des prélèvements obligatoires ; la bonne tenue de la croissance à court terme est une condition du succès d'un tel programme et d'une dégradation limitée du déficit public.

Au total, le programme ci-dessus permettrait de sortir la France d'une trajectoire de croissance lente dangereuse pour son développement économique et social. L'effet positif sur la confiance des ménages et des entreprises ne doit pas être sous-estimé. Inverser la courbe des prélèvements obligatoires (qui atteignent en proportion du PIB un record historique et international) serait un véritable changement de modèle. Avec la perspective d'un retour au plein emploi et d'une hausse générale des niveaux de vie, un effet d'entraînement favorable va s'enclencher chez les ménages et les entreprises, en faveur de l'investissement, de l'innovation et des compétences. Et au final, la situation des comptes publics sera grandement améliorée parce que l'économie sera sur une trajectoire nettement plus favorable.

Pour assurer le succès d'un tel programme, nous aurons besoin du soutien de nos partenaires européens, que nous devons convaincre de notre volonté collective de nous réformer pour mettre en place un modèle économique plus performant, au bénéfice de la France et aussi de toute l'Europe. Ce soutien pourra s'inscrire dans une discussion plus large portant sur les politiques économiques en Europe, dans le contexte d'un monde qui change : politique de concurrence, cadre de politique commerciale, fonctionnement du marché intérieur, mécanismes de coordination macroéconomique et de politiques budgétaires, etc.

# PLAN DE MESURES POUR RÉPONDRE À L'URGENCE

## 1<sup>ER</sup> IMPÉRATIF

### REDÉMARRER L'ASCENSEUR SOCIAL 18

#### A. Procurer aux jeunes un capital de départ pour reprendre confiance en l'avenir 18

##### MESURE N°1 18

Attribuer un « capital départ » afin de permettre aux jeunes d'entreprendre leur destin

- Pourrait revêtir la forme d'un prêt contingent (taux zéro) sous conditions de ressources du foyer
- Utilisable pour un projet de formation, entrepreneurial ou immobilier
- Remboursable à partir d'un certain niveau de revenu
- Âge et montant à définir

#### B. Mieux faire connaître le monde de l'entreprise, l'entrepreneuriat et les métiers d'avenir aux jeunes générations et au monde éducatif 19

##### MESURE N°2 19

Mener des actions pédagogiques à destination des jeunes

- Valoriser l'entreprise et donner l'envie d'entreprendre pour faire découvrir les métiers : « les jeunes parlent aux jeunes », visite d'entreprises innovantes, mise en avant de métiers en tension, mise à disposition des enseignants de ressources pédagogiques pour valoriser l'entreprise (modules d'entrepreneuriat...)
- Favoriser l'accueil des jeunes dans les entreprises (stages de troisième, parcours spécifiques en entreprise pour des jeunes potentiels décrocheurs, immersion de personnel de l'éducation nationale en entreprise)
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes (création de maisons de l'entreprise dans les campus des métiers et des qualifications, accompagnement des diplômés pour s'insérer dans la vie professionnelle, proposition de formations adaptées pour des publics ayant décroché)



## C. Développer l'apprentissage 20

### MESURE N°3 20

Encourager les entreprises à proposer des contrats en alternance par le biais d'une promotion de la plateforme alternance appelée Tomyjob et inciter les centres de formation à adhérer à cette plateforme

## D. Lutter contre le déterminisme social qui mine notre jeunesse 20

### MESURE N°4 20

Mettre en place un dispositif « deuxième chance »

- Ouvrir la possibilité à un actif de débiter une formation professionnelle en vue d'une nouvelle carrière à tout moment de sa vie professionnelle, dès lors que la situation du marché du travail justifierait une telle transition. Le financement pourrait impliquer le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), des prêts personnels contingents et/ou les entreprises d'accueil

## E. Améliorer le système des bourses d'étudiants 21

### MESURE N°5 21

Supprimer les effets de seuil provoqués par les échelons des bourses sur critères sociaux

- Opter par exemple pour un système de linéarisation

### MESURE N°6 21

Promouvoir la possibilité pour les entreprises de prendre en charge tout ou partie du financement de la scolarité d'étudiants qui pourraient les rejoindre

- Prévoir des contreparties, comme par exemple l'obligation contractuelle d'accepter une offre d'embauche et de travailler dans l'entreprise pour une certaine durée. Les dépenses des entreprises sous cette forme pourraient faire l'objet d'un traitement fiscal favorable pour prendre en compte leur contribution à l'intérêt général

## F. Développer l'entrepreneuriat 22

### MESURE N°7 22

Encourager l'entrepreneuriat sous toutes ses formes

- Donner tout au long de son cursus à chaque élève, étudiant, apprenti ou enseignant une éducation à la démarche entrepreneuriale et expérimentale
- Donner la possibilité à chaque enseignant de s'initier concrètement aux techniques et méthodes de la gestion de projet entrepreneurial
- Permettre aux entreprises de s'investir dans la formation des étudiants à l'entrepreneuriat via le mécénat- Attribuer automatiquement un numéro Siret à chaque jeune français pour son 16<sup>e</sup> anniversaire

## G. Créer un contrat spécifique pour l'insertion 22

### **MESURE N°8 22**

Créer un contrat spécifique pour l'insertion sur le modèle de l'alternance

---

## H. Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour faire face à la révolution digitale 23

### **MESURE N°9 23**

Donner accès à tous les actifs à une formation digitale

- Détecter les lacunes par un diagnostic portant sur tous les actifs (quel que soit leur métier)
- Mettre des outils à disposition permettant aux personnes de se former en autonomie (tests rapides par exemple)
- Étendre l'accès de CléA numérique à tous les actifs
- Étendre le « Pass numérique » aux salariés sur financement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

### **MESURE N°10 23**

Mettre en place un dispositif de requalification pour les salariés dont les métiers sont particulièrement impactés par la révolution digitale

---

## I. Créer un compte allocation unique 24

### **MESURE N°11 24**

Créer un compte allocation unique, regroupant l'ensemble des prestations sociales, numérisé et plafonné sous conditions de ressources

---

## J. Faciliter l'obtention du permis de conduire et du permis poids lourd 24

### **MESURE N°12 24**

Réduire le coût et faciliter le passage du permis de conduire et du permis poids lourd

- Réduire le coût du permis de conduire sous conditions de ressources et intégrer le passage du code de la route dans le programme scolaire (niveau lycée)
- Réduire le coût du permis poids lourd ou *a minima* mettre en place les conditions d'un prix réduit et/ou d'un financement accessible

## K. Faire circuler le patrimoine des plus anciens vers les jeunes 25

### **MESURE N°13 25**

Revoir les règles relatives à l'acte de donation, par exemple en augmentant l'abattement à 150 000 euros et en réduisant le délai de son application de 15 à 8 ans

## **2<sup>E</sup> IMPÉRATIF**

### **BOOSTER LE POUVOIR D'ACHAT 26**

#### Développer l'intéressement dans les entreprises 26

### **MESURE N°14 26**

Étendre la suppression du forfait social sur les sommes versées au titre de l'intéressement *a minima* dans les Entreprises de taille intermédiaires (ETI ; entre 250 et 4 999 salariés)

### **MESURE N°15 26**

Permettre la mise en place par décision unilatérale d'un dispositif d'intéressement pour toutes les entreprises de 1 à 250 salariés avec une exonération d'impôt (CSG-CRDS et IR) sous un plafond de 1 000 euros

## **3<sup>E</sup> IMPÉRATIF**

### **RECOLLER LES MORCEAUX D'UNE FRANCE FRAGMENTÉE 27**

#### A. Se déplacer en zone rurale 27

### **MESURE N°16 27**

Mettre en place une prime mobilité « domicile-travail » pour les salariés habitant en zones peu denses (non desservies par les transports en commun) prise en charge par l'État, les régions et les employeurs

- Prévoir une modulation selon le caractère écologique de la solution de transport choisie afin d'inciter à l'utilisation de moyens écologiquement moins impactant (co-voiturage)

#### B. Ouverture à la concurrence du rail au service de l'accessibilité des territoires 27

## MESURE N°17

28

Ouvrir à la concurrence le transport ferroviaire régional dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans certaines régions pour redynamiser la desserte des territoires

- Maintenir et rouvrir des petites lignes en confiant la gestion de l'infrastructure et l'exploitation au secteur privé
- Renforcer l'offre de transport (taux de remplissage des trains amélioré)
- Réduire le coût d'exploitation des trains régionaux
- Profiter des opportunités de la révolution numérique (billettique et information voyageurs digitales, expérimentation de l'automatisation sur certaines lignes)

---

## C. Couverture Internet du territoire : en finir avec les « zones blanches »

28

### MESURE N°18

28

Mobiliser d'urgence le dernier volet du Plan très haut débit, soit un plan de financement de 10 milliards

### MESURE N°19

28

Favoriser le développement de la 5G en France

---

## D. Lever les freins à l'adoption du télétravail salarié et encourager des lieux de coworking

29

### MESURE N°20

29

Inciter les entreprises à adopter le télétravail pour leurs salariés, notamment en cas de pics de pollution, d'aléas climatiques ou de difficultés de transport, et encourager l'implantation de lieux de *coworking* près des zones d'habitation

- Engager des actions de pédagogie auprès des managers
- Doter les salariés d'outils de mobilité sécurisés et performants
- Exonérer du versement transport

## 4<sup>E</sup> IMPÉRATIF

### DESSERRER LA PRESSION SUR LE LOGEMENT

30

---

#### A. Rendre la fiscalité appliquée au logement moins pénalisante

30

##### MESURE N°21

30

Baisser la fiscalité sur les transactions dans le parc existant afin de favoriser la mobilité, en supprimant les droits de mutation sur les biens à usage de résidence principale d'un montant inférieur à 300 000 euros, et en les rendant progressifs au-delà

---

#### B. Plan d'investissement volontaire d'Action Logement

30

##### MESURE N°22

30

Consacrer les mesures du Plan d'investissement volontaire d'Action Logement à la mise en œuvre d'un programme ambitieux

- Améliorer les performances énergétiques des logements, la rénovation des logements locatifs et l'aide apportée aux salariés pour se rapprocher de leur lieu de travail
- Financer des travaux d'adaptation des logements au vieillissement de leurs occupants, de transformation de bureaux en logements, de production de logements intermédiaires et de lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées

---

#### C. Améliorer l'offre de logement

31

##### MESURE N°23

31

Améliorer l'offre de logement en :

- libérant du foncier
- favorisant la densification verticale
- rééquilibrant les rapports locatifs
- mettant à plat la fiscalité locative au travers de l'étude d'un statut fiscal du bailleur privé producteur de services

---

#### D. Faciliter le déménagement

31

##### MESURE N°24

31

Mettre en place une prime de 1 000 euros pour l'aide au déménagement des salariés modestes vivant à plus de 30 km de leur travail dont le financement serait à la charge d'Action Logement

## 5<sup>E</sup> IMPÉRATIF

### RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

32

---

#### A. Refonder le lien entreprises-territoires en réformant la fiscalité locale

32

##### MESURE N°25

32

Favoriser l'attractivité fiscale des territoires en supprimant la cotisation foncière des entreprises (CFE), et en la remplaçant par une part d'un impôt national équivalente. Cela doit s'accompagner d'une revue générale de la fiscalité locale

---

#### B. Créer un dispositif unique de zone franche

32

##### MESURE N°26

33

Mettre en place un dispositif unique simplifié de zone franche, sur longue durée (10 ans), bénéficiant de fortes exonérations d'IS et de charges sociales, ainsi que de fiscalités locales, dont le taux et le périmètre géographique relèveraient de la décision des collectivités locales concernées et en fonction de projets de développement économique concertés

---

#### C. Assurer un cadre juridique social et fiscal adapté pour nos territoires ultra-marins

33

##### MESURE N°27

33

Assurer pour l'outre-mer un cadre social et fiscal clair, stable, adapté aux spécificités de ces territoires et enfin favorable au développement de l'emploi

## 6<sup>E</sup> IMPÉRATIF

### REFAIRE DU SERVICE PUBLIC UN VRAI SERVICE AU PUBLIC 34

---

#### A. Aligner le public sur le privé pour plus d'équité 34

##### MESURE N°28 34

Promouvoir l'équité entre les salariés en harmonisant les règles entre le secteur public et le secteur privé : égalité professionnelle femmes-hommes, recours aux contrats courts, jours de congés, absentéisme, formation professionnelle...

##### MESURE N°29 34

Assurer la pérennité financière à long terme de notre système de retraite, notamment en alignant les régimes publics et privés

##### MESURE N°30 34

Garantir l'équité entre les salariés du secteur privé et du secteur public en alignant la durée de travail hebdomadaire et annuelle

#### B. S'attaquer à la simplification du millefeuille administratif 35

##### MESURE N°31 35

Simplifier et optimiser l'organisation territoriale

- Fusionner les petites communes afin d'atteindre une taille critique (5000 habitants) et permettre une mutualisation des moyens existants au profit des citoyens
- Réduire le nombre d'échelons administratifs infrarégionaux en encourageant les fusions et les regroupements, en fonction des spécificités locales
- Achever la décentralisation en définissant clairement les compétences et les responsabilités des administrations locales et en interdisant les financements croisés
- Systématiser un principe de lisibilité : une ressource fiscale gérée de manière autonome/une ou plusieurs compétences exclusives/un responsable identifié :
  - pour chaque autorité politique, dans un mandat institutionnel clair, donner une responsabilité budgétaire correspondant à une autonomie financière à compétence exclusive ;
  - refondre la fiscalité locale en la rendant lisible pour les contribuables : des ressources fiscales identifiées pour financer des compétences clarifiées.

## C. Améliorer l'accès aux services publics de proximité et la qualité des services rendus 35

### **MESURE N°32 35**

Simplifier l'accès aux services publics

- En encourageant l'implantation de guichets multi services publics dans les commerces
- Par la création d'un compte unique en ligne pour chaque usager lui permettant d'accéder aux démarches administratives
- Par l'attribution d'un interlocuteur privilégié pour l'accompagnement des usagers, en particulier les populations fragiles et/ou isolées

### **MESURE N°33 36**

Développer des services publics de proximité en privilégiant l'externalisation

---

## D. Restaurer la confiance entre les citoyens, les entreprises et l'administration 36

### **MESURE N°34 36**

Expérimenter un dispositif « 100 % confiance, 0 % contrôle »

- Dans la ligne de la réforme récente du droit à l'erreur, permettre un dialogue constructif entre les entreprises et l'administration compétente en matière de contrôle fiscal, Urssaf, droit du travail
- Permettre à des agents référents d'agir en facilitateurs et en partenaires
- Prévoir des tiers de confiance, délégataires de service public, assurant un service de conseil et d'accompagnement des entreprises
- Missionner une agence publique sur l'accréditation, le pilotage et le contrôle des tiers de confiance

### **MESURE N°35 36**

Développer la notation citoyenne des services publics

- Chiffrer et publier le coût (moyen) effectif des services publics (ratio par habitant, par exemple)
- Mettre en place des indicateurs de qualité de service
- Publier les performances des services publics (par exemple, établir un palmarès des établissements)
- Promouvoir l'évaluation indépendante et impliquer les usagers dans le processus
- Permettre l'accès aux données publiques (open data)



## E. Garantir l'accès à la santé pour tous 36

### **MESURE N°36 37**

Mettre en place une permanence sous forme de télémédecine dans chaque commune, couplée à un réseau de médecins généralistes et de spécialistes vers lesquels peut être orienté le patient

- Obliger parallèlement les médecins à participer à cette permanence de soins
- Obliger un médecin refusant un patient de l'orienter vers un confrère
- Avoir une maison de santé à moins de 30 km du lieu d'habitation

## **7<sup>E</sup> IMPÉRATIF**

## **ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 38**

---

### A. Aller vers une fiscalité verte équitable 38

#### **MESURE N°37 39**

Mettre en place sous conditions une fiscalité écologique, juste, lisible et acceptable

---

### B. Favoriser le « produire en France » pour réduire notre empreinte carbone 39

#### **MESURE N°38 39**

Réduire l'empreinte carbone de nos importations

- Conforter les mécanismes existants de protection des secteurs exposés à la concurrence internationale et développer le soutien à l'innovation industrielle pour accélérer le développement de solutions bas carbone
- Engager un débat en France et avec nos partenaires européens sur les moyens les plus efficaces de rétablir des conditions de concurrence équitables à l'industrie française (par exemple : expérimentation pour les secteurs volontaires d'un mécanisme d'inclusion carbone, ou de « clubs carbone » de pays appliquant des droits de douane uniformes, réflexions sur les synergies entre l'Accord de Paris et les accords commerciaux, voire clauses climatiques...)

## C. Libérer l'épargne salariale pour la transition écologique 40

### **MESURE N°39 40**

Élargir les cas de déblocage anticipé des Plans Epargne Entreprise (PEE) pour les travaux de rénovation énergétique de la résidence principale et pour l'achat d'un véhicule moins émetteur

---

## D. Garantir la bonne utilisation des deniers publics au service de la transition écologique 40

### **MESURE N°40 40**

Financer en priorité les investissements les plus rentables en termes de bénéfice environnemental

---

## E. « Verdir » les véhicules d'entreprises 40

### **MESURE N°41 41**

Accélérer la mutation vers la mobilité durable

- Pérenniser le dispositif de suramortissement (suramortissement « vert ») pour l'investissement
  - Élargir les critères pour que le suramortissement couvre tous les investissements en matière de mobilité « propre », notamment ceux relatifs aux infrastructures d'énergie
  - Lisser les effets de seuil de la Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)
- 

## F. Assurer l'acceptabilité de l'évolution des prix à la pompe 41

### **MESURE N°42 41**

Ajuster le niveau de taxes sur les carburants en fonction de l'évolution des prix sur les marchés pétroliers internationaux pour permettre un prix à la pompe acceptable

---

## G. Économie circulaire : préserver l'environnement à travers un nouveau modèle économique 41

### **MESURE N°43 41**

Faire de l'économie circulaire un outil de reconquête industrielle qui permette la création d'emplois, encourage l'innovation et l'expérimentation, et favorise le développement de technologies de rupture et leur diffusion à l'échelle industrielle

## 1<sup>ER</sup> IMPÉRATIF

# REDÉMARRER L'ASCENSEUR SOCIAL

La crise récente a révélé que le sentiment d'immobilisme subi par nombre de Français n'est plus tenable.

Ce « ras-le-bol » fiscal, social, sociétal... généralisé, et spécifiquement français, a atteint un pic d'exaspération vif et inquiétant. Il était pourtant prévisible. Le fameuse « panne de l'ascenseur social » ne date pas d'hier.

En France, les ménages ont perdu du pouvoir d'achat depuis 2007 (-3 %). En revanche, si les inégalités avaient augmenté légèrement au moment de la crise, elles se sont réduites depuis (indice de Gini en France 2016 : 0,291 vs moyenne UE 0,3). Et même si le partage de la valeur ajoutée est plus favorable aux salariés en 2017 qu'en 2007, la hausse des prélèvements obligatoires depuis 10 ans a annulé les gains salariaux.

Une étude récente de l'OCDE a rappelé qu'il faut plus de six générations en France à une personne du bas de la distribution des revenus pour en rejoindre la moyenne. Autrement dit, il faudrait attendre 180 années afin qu'un descendant de famille pauvre atteigne le revenu moyen. Seule la Hongrie montre plus de déterminisme social dans tous les pays de l'OCDE que la France (OCDE, La France, les inégalités et l'ascenseur social, février 2019). Et les auteurs de préciser que « *Contrairement à ce qui est souvent affirmé, la France souffre non pas d'une trop faible redistribution, mais d'une inégalité des chances qui perpétue les situations économiques et sociales de génération en génération. La redistribution par les impôts et transferts sociaux est un puissant outil de réduction des inégalités de revenu mais les inégalités d'opportunité sont importantes, largement liées au système éducatif* ».

Les gens stagnent. Pire, ils ont le sentiment d'être déclassés. Plutôt que de viser l'égalité des chances – expression un peu usée – il convient de rétablir l'équité. L'équité sociale, fiscale, territoriale, entre statuts... En son temps, le rapport de la Commission pour la libération de la croissance française, plus connu sous le nom de « rapport Attali », rendu en 2008, mettait déjà en exergue qu'au nom de l'équité, « *La réforme [devait] concerner tout le monde, toutes les catégories sociales et professionnelles. Sans tabou, sans exclusive : salariés publics comme privés, secteurs abrités comme exposés, hauts fonctionnaires et petites entreprises* ».

**Agir pour améliorer la mobilité sociale, avec en ligne de mire le rétablissement de l'équité, devrait guider notre action collective. Et cela passe essentiellement par des mesures concourant à une meilleure intégration économique et sociale de nos jeunes, des personnes sans emploi ou isolées ou encore de celles qui vivent déjà au quotidien la transformation de leurs métiers.**

## A. Procurer aux jeunes un capital de départ pour reprendre confiance en l'avenir

Le déterminisme social déjà évoqué touche de plein fouet les jeunes. Le système de bourses et d'aides financières est assez hétérogène en ce sens que de nombreux dispositifs sont proposés par l'État et aussi par les collectivités locales (notamment les régions). Néanmoins, ce système reste largement perfectible (voir propositions ci-après). Il convient par conséquent de trouver d'autres solutions plus ambitieuses. En effet, des mesures d'urgence doivent être mises en place pour permettre aux jeunes de reprendre confiance en leur avenir et leur donner les moyens de se former, de se déplacer, de se loger et plus fondamentalement d'entreprendre. L'une de ces solutions pourrait être l'attribution d'un « capital départ ».

### MESURE N°1

Attribuer un « capital départ » afin de permettre aux jeunes d'entreprendre leur destin

- Pourrait revêtir la forme d'un prêt contingent (taux zéro) sous conditions de ressources du foyer
- Utilisable pour un projet de formation, entrepreneurial ou immobilier

- Remboursable à partir d'un certain niveau de revenu
- Âge et montant à définir

## B. Mieux faire connaître le monde de l'entreprise, l'entrepreneuriat et les métiers d'avenir aux jeunes générations et au monde éducatif

La perception des jeunes du travail reste encore trop souvent liée à l'environnement, au contexte personnel, social et familial du jeune, à des sujets souvent polémiques développés par les médias traditionnels et relayés par les réseaux sociaux. On constate que l'image de l'entreprise, des métiers et des voies professionnelles est négative et reste à valoriser auprès des jeunes, mais aussi du monde éducatif. L'entreprise est le vecteur de développement économique et social d'un pays, en participant à la création de richesse et d'emplois. Elle doit pouvoir attirer ces jeunes pour pouvoir grandir et contribuer ainsi au développement du pays.

Il convient donc de valoriser l'entreprise et le monde économique auprès des jeunes, et ce, dès le plus jeune âge, et auprès des familles et du monde éducatif et de faire connaître les secteurs, les métiers, et les voies de formation professionnelles qui permettent l'insertion, en mettant l'accent sur les secteurs en tension, sources d'emplois, et sur l'évolution des métiers par le numérique et la nouvelle technologie.

Cela passe par un renforcement de la place de l'entreprise dans les enseignements dès le collège, par une sensibilisation des enseignants, principaux et proviseurs au monde économique et à l'entreprise, par une valorisation de l'entreprise auprès des familles, et par une facilitation des rencontres entre les jeunes et l'entreprise, notamment pour l'alternance et les stages.

### MESURE N°2

#### Mener des actions pédagogiques à destination des jeunes

- Valoriser l'entreprise et donner l'envie d'entreprendre pour faire découvrir les métiers : « les jeunes parlent aux jeunes », visite d'entreprises innovantes, mise en avant de métiers en tension, mise à disposition des enseignants de ressources pédagogiques pour valoriser l'entreprise (modules d'entrepreneuriat...)
- Favoriser l'accueil des jeunes dans les entreprises (stages de troisième, parcours spécifiques en entreprise pour des jeunes potentiels décrocheurs, immersion de personnel de l'éducation nationale en entreprise)
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes (création de maisons de l'entreprise dans les campus des métiers et des qualifications, accompagnement des diplômés pour s'insérer dans la vie professionnelle, proposition de formations adaptées pour des publics ayant décroché)

## C. Développer l'apprentissage

En France, l'apprentissage peine encore à être reconnu et valorisé. Pourtant lorsque l'on regarde les pays voisins, on aurait tort de ne pas s'en inspirer. La Suisse, par exemple, qui a un système particulièrement efficace, affichait en 2016 un taux de placement sur le marché du travail des apprentis de 97 %. L'Allemagne (86,0 % d'apprentis dans la voie professionnelle, 42,3 % toutes voies confondues) avec 6,4 % de chômage en 2017, affiche le meilleur taux d'emploi pour les jeunes de moins de 25 ans. En France, le taux de chômage des jeunes actifs avoisine les 23 %.

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme en profondeur l'alternance et simplifie le contrat d'apprentissage. C'est une véritable opportunité pour les entreprises pour recruter des apprentis : le cadre juridique de l'apprentissage est simplifié, les démarches d'apprentissage sont assouplies, l'organisation est libérée de nombreuses contraintes et la réactivité est encouragée pour tenir compte de l'évolution des besoins en compétences des entreprises et des jeunes.

La période de transition 2019/2020 de l'ancien au nouveau système d'apprentissage risque de limiter la progression du recrutement. C'est un engagement social de l'ensemble des acteurs – entreprises, pouvoirs publics, organismes de formation – de se mobiliser pour les jeunes.

La plateforme Tomyjob, proposée par le MEDEF, met en relation en temps réel et de façon localisée les entreprises, les centres de formation et les futurs alternants en recherche d'entreprise.

### MESURE N°3

Encourager les entreprises à proposer des contrats en alternance par le biais d'une promotion de la plateforme alternance appelée Tomyjob et inciter les centres de formation à adhérer à cette plateforme

## D. Lutter contre le déterminisme social qui mine notre jeunesse

La France se distingue des autres pays par un manque criant de mobilité sociale, puisqu'il faut plus de six générations en moyenne à une personne du bas de la distribution des revenus pour en rejoindre la moyenne, selon les derniers chiffres de l'OCDE.

Derrière ce manque de mobilité sociale, il y a les lacunes de notre système éducatif : dans les classements de l'OCDE Piac sur la maîtrise des compétences de base à l'âge adulte (lire, écrire, compter), la France fait partie des mauvais élèves.

Le déterminisme du diplôme joue aussi un rôle important : les résultats bons ou mauvais obtenus avant 25 ans orientent la vie professionnelle et sociale pour le restant de la vie.

Cette exception française est socialement injuste et économiquement désastreuse : elle contribue fortement au chômage de masse qui persiste en France et qui touche d'abord les moins qualifiés.

Dans un contexte de transition technologique et sociétale, c'est un vrai handicap pour la France, qui ne peut plus se permettre de laisser un actif sur dix sur la touche.

Il faut donner la possibilité aux personnes de changer de voie professionnelle et de métier pour s'adapter aux évolutions du marché du travail et contribuer pleinement à la production nationale de richesses, dans un monde où la vie professionnelle comptera plusieurs carrières et métiers différents.

### MESURE N°4

Mettre en place un dispositif « deuxième chance »

- Ouvrir la possibilité à un actif de débiter une formation professionnelle en vue d'une nouvelle carrière à tout moment de sa vie professionnelle, dès lors que la situation du marché du travail justifierait une telle transition. Le financement pourrait impliquer le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), des prêts personnels contingents et/ou les entreprises d'accueil

## E. Améliorer le système des bourses d'étudiants

Le budget alloué à l'attribution des bourses sur critères sociaux était de 2 milliards d'euros pour plus de 700 000 boursiers en 2018. Il sera supérieur à ce montant en 2019 et devrait bénéficier à près de 720 000 étudiants au premier semestre 2019, soit près de 40 % de l'effectif total étudiant.

Le système d'attribution est administré par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), lesquels appliquent des critères déterminés au niveau national par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Les bourses sont attribuées en fonction des ressources et des charges des parents appréciées par rapport à un barème national et à deux critères d'attribution : l'éloignement entre le domicile et le lieu d'études et le nombre d'enfants à charge du foyer fiscal de référence.

En fonction des conditions de ressources et des points de charge, les étudiants sont répartis dans un des huit échelons prévus correspondant chacun à un montant. Les montants se situent entre 1 000 et 6 000 euros environ par an.

Cette répartition en échelons a ses limites car elle implique des effets de seuil néfastes en excluant de fait les jeunes issues des classes moyennes. Il suffit que le revenu des parents augmente de quelques euros en année  $n + 2$  pour que leur enfant perde plusieurs centaines d'euros brutalement. Trop peu élevées, les bourses d'études sont insuffisantes pour financer le coût global de l'éducation d'un étudiant qui inclut l'inscription et le coût de la vie, de plus en plus élevés.

### MESURE N°5

Supprimer les effets de seuil provoqués par les échelons des bourses sur critères sociaux

- Opter par exemple pour un système de linéarisation

Par ailleurs, compte tenu du caractère modeste des montants alloués, les bourses bénéficient assez peu aux classes moyennes intermédiaires et inférieures, alors que les parents n'ont pas toujours les moyens de contribuer autant que nécessaire au financement de la scolarité de leurs enfants.

Des solutions existent, mais demandent une prise de risque assez forte de l'étudiant : travailler durant la scolarité peut peser sur les résultats scolaires et contracter un prêt est une vraie prise de risque financier.

Dans un monde en plein bouleversement, où les entreprises font face à une pénurie de qualifications adéquates, elles devraient avoir la possibilité de contribuer au financement des études de leurs futurs salariés, dans un partage des risques équilibré.

### MESURE N°6

Promouvoir la possibilité pour les entreprises de prendre en charge tout ou partie du financement de la scolarité d'étudiants qui pourraient les rejoindre

- Prévoir des contreparties, comme par exemple l'obligation contractuelle d'accepter une offre d'embauche et de travailler dans l'entreprise pour une certaine durée. Les dépenses des entreprises sous cette forme pourraient faire l'objet d'un traitement fiscal favorable pour prendre en compte leur contribution à l'intérêt général

## F. Développer l'entrepreneuriat

Parce que l'entrepreneuriat est un puissant moteur de croissance économique pour nos territoires, encourager les vocations d'entrepreneur(e)s et promouvoir l'esprit d'entreprise dans toutes les composantes de la société doivent figurer parmi les principales missions de tous les acteurs concernés. En France, plus de la moitié de la création de la richesse nationale provient des entrepreneur(e)s et de leurs TPE- PME. Pas d'emploi sans croissance économique, pas de croissance économique sans entrepreneur(e)s, pas d'entrepreneur(e)s sans un écosystème entrepreneurial dynamique (collectif entreprendre 2017).

### MESURE N°7

Encourager l'entrepreneuriat sous toutes ses formes

- Donner tout au long de son cursus à chaque élève, étudiant, apprenti ou enseignant une éducation à la démarche entrepreneuriale et expérimentale
- Donner la possibilité à chaque enseignant de s'initier concrètement aux techniques et méthodes de la gestion de projet entrepreneurial
- Permettre aux entreprises de s'investir dans la formation des étudiants à l'entrepreneuriat via le mécénat- Attribuer automatiquement un numéro Siret à chaque jeune français pour son 16<sup>e</sup> anniversaire

---

## G. Créer un contrat spécifique pour l'insertion

Le chômage de longue durée en France a des conséquences négatives multiples. Il nuit à la cohésion sociale en excluant une partie de la population du travail, transforme le chômage conjoncturel en chômage de type structurel, et est source de détresses individuelles inacceptables dans un pays comme la France.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que les entreprises françaises souffrent de difficultés de recrutement ; les métiers dits « en tension » se concentrant dans de nombreux secteurs (construction, métallurgie, hôtellerie-restauration, commerce, automobile, services à la personne, etc.).

Une réponse adaptée doit être trouvée pour répondre à ce besoin spécifique. Cette réponse pourrait être la création d'un contrat de deux ans, spécifiquement ouvert aux chômeurs de longue durée et qui serait établi sur le modèle de l'alternance mais sans limite d'âge. Le financement de ce dispositif serait réparti entre l'entreprise, Pôle emploi, et l'État *via* le Plan d'investissement dans les compétences (PIC). La rémunération de l'alternant devrait être incitative (intégrant en particulier les charges liées au transport, logement) et devrait laisser une part importante à la formation.

### MESURE N°8

Créer un contrat spécifique pour l'insertion sur le modèle de l'alternance

## H. Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour faire face à la révolution digitale

La transformation numérique de l'économie française, et plus largement de l'ensemble de la société, implique sans aucun doute la modernisation et l'adaptation des outils en matière de compétences et de formations. L'enjeu est multiple, car il s'agit déjà d'adapter les métiers actuels, ensuite de préparer aux métiers de demain, enfin d'anticiper l'apparition de nouvelles formes d'activités professionnelles rendues possible grâce au numérique. Le sujet est d'autant plus important qu'il a des implications sociales et sociétales. Il s'agit d'aller vers une société inclusive et mature sur le plan digital en luttant contre l'« illectronisme » qui concerne 20 % des Français.

Créé par le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (Copanef), le certificat CléA (socle de connaissances et de compétences professionnelles) est déjà bien ancré dans le paysage de la formation professionnelle. Il accompagne depuis des années le développement de compétences transverses en permettant de se former sur un référentiel de connaissances et de compétences. Depuis septembre 2018, ce socle de compétences a été complété d'un module numérique, éligible au Compte personnel de formation (CPF).

Par ailleurs, le gouvernement a mis en place un « Pass numérique », un chèque culture numérique pour tous (intitulé « Aptic »), conçu sur le modèle des tickets restaurant. Sous la forme de chèquiers d'une valeur de 50 ou 100 euros, ces bons sont remis à leurs bénéficiaires par les partenaires privés ou publics du dispositif (entreprises, fondations, collectivités...).

Force est donc de constater que l'ensemble des acteurs économiques et politiques commencent à prendre la mesure de cet enjeu pour l'avenir de notre pays. Il faut vite passer à la vitesse supérieure.

### MESURE N°9

Donner accès à tous les actifs à une formation digitale

- Détecter les lacunes par un diagnostic portant sur tous les actifs (quel que soit leur métier)
- Mettre des outils à disposition permettant aux personnes de se former en autonomie (tests rapides par exemple)
- Étendre l'accès de CléA numérique à tous les actifs
- Étendre le « Pass numérique » aux salariés sur financement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

Par ailleurs, dans le contexte de transition technologique et sociétale fulgurant que nous connaissons, certains secteurs économiques sont impactés plus que d'autres. Pour accompagner cette transition, il faut donner la possibilité aux salariés concernés de changer de voie professionnelle et de métier pour s'adapter aux évolutions du marché du travail et contribuer pleinement à la production nationale de richesses, dans un monde où la vie professionnelle comptera plusieurs carrières et métiers différents.

### MESURE N°10

Mettre en place un dispositif de requalification pour les salariés dont les métiers sont particulièrement impactés par la révolution digitale



## I. Créer un compte allocation unique

Améliorer le retour à l'emploi passe aussi par des mesures d'optimisation et de simplification, avec comme fil rouge l'incitation au travail. De façon générale, il devrait toujours être plus rémunérateur d'avoir un emploi que d'être uniquement bénéficiaire de la solidarité nationale.

Les prestations sociales et la fourniture de services sociaux et culturels en faveur des ménages représentent presque 38 % du PIB, soit un peu plus de 67 % de la dépense publique totale.

Préserver notre modèle social exige de mieux cibler les transferts sociaux et de soutenir les populations fragiles, mais aussi de lutter contre la fraude sociale et surtout d'inciter au travail.

### MESURE N°11

Créer un compte allocation unique, regroupant l'ensemble des prestations sociales, numérisé et plafonné sous conditions de ressources

---

## J. Faciliter l'obtention du permis de conduire et du permis poids lourd

Le permis de conduire est un élément essentiel de l'insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes. Or, son coût, en moyenne de 1 500 euros, est une charge importante. En outre, des délais d'attente trop longs, pour ceux qui échouent à la première tentative, entraînent des surcoûts et des inégalités territoriales qui ne sont plus acceptables. À titre de comparaison, le coût moyen du permis est compris entre 1 000 et 1 200 euros au Portugal, en Belgique et en Espagne ; 850 euros en Italie, 300 euros en Pologne. La durée d'obtention est en moyenne de 1 à 5 mois en fonction des pays. Aux États-Unis, le coût est dans certains États de 20 euros ; le permis étant accessible dès l'âge de 16 ans et ne nécessitant pas l'inscription dans une auto-école.

Le président de la République a déjà pu s'exprimer récemment en faveur d'une baisse « drastique » du coût du permis de conduire. Certes, il existe déjà des aides au permis de conduire qui s'adressent principalement aux jeunes et aux demandeurs d'emploi (permis à 1 euro par jour, prise en charge par Pôle emploi, bourses). Mais ces dispositifs doivent répondre à des conditions strictes dont le caractère cumulatif limite considérablement l'effet recherché (âge, bénéficiaires d'allocations, de contrats aidés...). En outre, elles ne répondent que partiellement à la question du coût du permis, sans régler celles relatives au délai d'obtention, aux procédures.

Par conséquent, il faudrait, d'une part, réduire le coût du permis de conduire sous conditions de ressources. D'autre part, pour en réduire la durée d'obtention, il pourrait être prévu que le passage du code de la route soit intégré dans le cursus scolaire au lycée.

Par ailleurs, le secteur des transports compte parmi ceux les plus exposés aux difficultés de recrutement, et l'une des raisons en est le manque de main d'œuvre qualifiée. En même temps, la formation en vue de l'obtention d'un permis poids lourd demande peu de prérequis. Le principal goulot d'étranglement semble donc se situer au niveau de son financement par un candidat potentiel à cet emploi et au niveau des délais d'obtention. Au demeurant, cette réflexion mériterait d'être étendue aux autres secteurs en situation de difficultés de recrutement (chaudronnerie, etc.). En toute hypothèse, il faudrait réduire fortement le coût du permis poids lourd ou *a minima* mettre en place les conditions d'un prix réduit et/ou d'un financement accessible.

### MESURE N°12

Réduire le coût et faciliter le passage du permis de conduire et du permis poids lourd

- Réduire le coût du permis de conduire sous conditions de ressources et intégrer le passage du code de la route dans le programme scolaire (niveau lycée)
- Réduire le coût du permis poids lourd ou *a minima* mettre en place les conditions d'un prix réduit et/ou d'un financement accessible

## K. Faire circuler le patrimoine des plus anciens vers les jeunes

Avec l'allongement de la vie, la transmission par héritage a lieu de plus en plus tard. La concentration des patrimoines chez les personnes les plus âgées n'est pas favorable aux investissements risqués et constitue un frein à l'innovation. Un transfert de capital vers les jeunes générations, qui en ont besoin pour se loger ou créer une activité, serait bénéfique et très favorable à la croissance effective, pour un coût budgétaire faible.

Les règles actuelles sur l'acte de donation sont un obstacle à la circulation du patrimoine vers les jeunes.

Une donation en faveur d'un enfant est taxée à compter de 100 000 euros et cet abattement s'applique par période de 15 ans. Au-delà de cet abattement, la donation est soumise à un barème d'imposition dont le taux varie entre 5 % et 45 %. Il convient aussi de rémunérer le notaire et payer des frais de formalités.

Ces règles doivent être assouplies en vue de favoriser la transmission du patrimoine vers les jeunes.

### **MESURE N°13**

Revoir les règles relatives à l'acte de donation, par exemple en augmentant l'abattement à 150 000 euros et en réduisant le délai de son application de 15 à 8 ans

## 2<sup>E</sup> IMPÉRATIF

### BOOSTER LE POUVOIR D'ACHAT

L'amélioration du pouvoir d'achat est redevenue la principale préoccupation des Français. La situation économique contrastée de la France depuis plusieurs années y est pour quelque chose. Du fait d'une croissance insuffisante, la progression du pouvoir d'achat a ralenti par rapport à la décennie précédente. Par ménage, ce ralentissement devient une baisse. Une fois déduites les dépenses contraintes (c'est-à-dire le logement, les assurances et frais de services financiers, la télévision et les communications, et les frais de cantines), le pouvoir d'achat des ménages a diminué en 10 ans (- 3 %). Si bien qu'au final, pour bon nombre de personnes, les fins de mois sont excessivement difficiles. Du côté des actifs, 68 % estiment que leur pouvoir d'achat a diminué depuis deux ans.

**Il existe pourtant des leviers simples à mettre en œuvre et effectifs immédiatement pour améliorer cette situation.**

#### Développer l'intéressement dans les entreprises

Dans un contexte économique incertain, des augmentations générales de salaires ne peuvent être envisagées par toutes les entreprises. Des dispositifs sous forme de primes exceptionnelles sont une bonne solution. Celle que le président de la République a annoncé fin décembre dernier pour agir en faveur du pouvoir d'achat est un succès. À ce jour, quatre entreprises sur dix ont ou vont verser la prime d'ici fin mars. Les dirigeants d'entreprises, tous secteurs et toutes tailles confondus ont dans l'ensemble largement joué le jeu. Ils sont d'ailleurs près de 80 % à souhaiter voir le dispositif de prime défiscalisée pérennisé (sondage OpinionWay, février 2019).

Il s'agit désormais de prévoir sa pérennisation sous forme d'intéressement. La mise en place d'un dispositif d'intéressement est un moyen efficace pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés en les associant à la performance des entreprises. Le montant moyen versé au titre de ce dispositif par salarié bénéficiaire est de 1734 euros (Dares, 2016). Mais seulement 36,2 % des salariés bénéficient d'un tel dispositif.

Afin de favoriser le développement de dispositifs d'épargne salariale, dont l'intéressement, notamment dans les PME, le forfait social, c'est-à-dire la contribution payée par l'employeur sur les primes d'intéressement, est supprimé pour certains types d'entreprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette suppression pour les entreprises de moins de 250 salariés va dans le bon sens, mais 40 % des entreprises de 250 à 500 salariés n'ont pas mis en place un tel dispositif et 25 % des salariés des entreprises de plus de 1 000 salariés n'en bénéficient pas. Le coût de la suppression du forfait social pour les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) serait de 860 millions d'euros.

En outre, seulement 13 % des salariés des entreprises de moins de 50 salariés sont couverts par un dispositif d'intéressement.

#### MESURE N°14

Étendre la suppression du forfait social sur les sommes versées au titre de l'intéressement *a minima* dans les Entreprises de taille intermédiaires (ETI ; entre 250 et 4 999 salariés)

#### MESURE N°15

Permettre la mise en place par décision unilatérale d'un dispositif d'intéressement pour toutes les entreprises de 1 à 250 salariés avec une exonération d'impôt (CSG-CRDS et IR) sous un plafond de 1 000 euros

## 3<sup>E</sup> IMPÉRATIF

# RECOLLER LES MORCEAUX D'UNE FRANCE FRAGMENTÉE

On ne compte plus le nombre d'études et de rapports qui mettent en lumière la fragmentation territoriale, le sentiment très largement partagé d'inégalité et d'injustice. Cette « France en morceaux », pour citer un baromètre récent publié par Elabe et l'Institut Montaigne, en est une dernière illustration.

L'évolution des modes de vie et des activités économiques a conduit à une déconnexion entre lieux de vie, de consommation et de travail. La désertification de certains territoires conduit à rechercher un emploi plus loin de son domicile, sans moyen de transport collectif, particulièrement en zone rurale.

**Pourtant des solutions existent pour reconstituer ce « maillage » territorial nécessaire au développement du pays.**

### A. Se déplacer en zone rurale

Les entreprises contribuent déjà à hauteur de 10 milliards d'euros à la mobilité. Mais cela bénéficie quasi-exclusivement aux personnes résidant et/ou travaillant en zones urbaines, desservies par des moyens de transport collectif, au détriment de ceux qui sont pénalisés par des trajets longs et coûteux sans autre choix que l'utilisation de la voiture individuelle. Or, 7 salariés sur 10 vont travailler en voiture et, dans les espaces ruraux, il faut parcourir en moyenne 40 km pour se rendre sur son lieu de travail lorsque son lieu de résidence est différent.

#### MESURE N°16

Mettre en place une prime mobilité « domicile-travail » pour les salariés habitant en zones peu denses (non desservies par les transports en commun) prise en charge par l'État, les régions et les employeurs

- Prévoir une modulation selon le caractère écologique de la solution de transport choisie afin d'inciter à l'utilisation de moyens écologiquement moins impactant (co-voiturage)

### B. Ouverture à la concurrence du rail au service de l'accessibilité des territoires

Avec 28 000 km de lignes ferroviaires et 3 000 points d'arrêt, la France dispose du deuxième plus grand réseau ferroviaire d'Europe après l'Allemagne. La situation dans laquelle se trouve le système ferroviaire français (dégradation de l'offre en termes de qualité de services, coût d'exploitation exorbitant, fermeture des petites lignes) et le déclin auquel il semble être promis sans une refonte en profondeur font de l'ouverture à la concurrence un moyen d'envisager un renouveau, en particulier pour favoriser une meilleure accessibilité des territoires.

Par le développement de méthodes alternatives en matière d'organisation d'exploitation, de gestion de la maintenance, de management des ressources humaines, de politique commerciale et de service client, adaptés aux territoires concernés, l'ouverture régulée du marché ferroviaire est de nature à améliorer l'attractivité, la qualité et le coût d'exploitation de l'offre de service de transport. Les Régions consacrent chaque année 4 milliards d'euros pour financer ce service public ferroviaire régional, la concurrence donnera des marges financières pour investir dans les services aux voyageurs.

En Allemagne, en dix ans d'ouverture à la concurrence, l'offre de transport a augmenté de 32 %, des petites lignes ont été réouvertes et le coût d'exploitation a été réduit. Outre-Rhin, 70 % du réseau régional est mis en concurrence. Le coût kilométrique des trains régionaux est inférieur de 40 % à celui des trains en France.

## MESURE N°17

Ouvrir à la concurrence le transport ferroviaire régional dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans certaines régions pour redynamiser la desserte des territoires

- Maintenir et rouvrir des petites lignes en confiant la gestion de l'infrastructure et l'exploitation au secteur privé
- Renforcer l'offre de transport (taux de remplissage des trains amélioré)
- Réduire le coût d'exploitation des trains régionaux
- Profiter des opportunités de la révolution numérique (billettique et information voyageurs digitales, expérimentation de l'automatisation sur certaines lignes)

---

## C. Couverture Internet du territoire : en finir avec les « zones blanches »

Aujourd'hui, l'absence ou l'insuffisance de connexion à Internet dans certains territoires n'est plus acceptable. En effet, ces zones blanches empêchent nombre de personnes de travailler, de communiquer, demain peut-être de se soigner, d'être connectés au monde tout simplement.

Lancé en 2013, le Plan France très haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire à proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Ce plan représente un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, dont 3,3 milliards d'euros de l'État, pour déployer les infrastructures de l'Internet très haut débit sur tout le territoire. L'objectif intermédiaire du Plan France très haut débit était d'atteindre une couverture de 50 % du territoire en très haut débit d'ici fin 2017. Cet objectif a été atteint avec un an d'avance fin 2016. Mais la France reste en retard par rapport à ses voisins. D'ici 2022, le déploiement de nouvelles infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire va principalement s'appuyer sur des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné.

## MESURE N°18

Mobiliser d'urgence le dernier volet du Plan très haut débit, soit un plan de financement de 10 milliards

Par ailleurs, alors que la 5G s'impose un peu partout dans le monde, il est essentiel pour la France de ne pas laisser passer cette opportunité de souveraineté numérique. Aussi, devons-nous nous efforcer de construire un tissu industriel qui disposera de toutes les capacités pour être leader sur le marché de la 5G qui représentera, d'ici 2025, 600 milliards de dollars. C'est pourquoi la feuille de route nationale sur la 5G présentée par le gouvernement et l'Arcep en juillet 2018 doit impérativement être mise en œuvre dans les délais prévus et de manière ambitieuse.

## MESURE N°19

Favoriser le développement de la 5G en France

## D. Lever les freins à l'adoption du télétravail salarié et encourager des lieux de coworking

Le travail à distance ou dans des « tiers-lieux » est clairement une aspiration des Français dans leur très grande majorité (plus d'un actif sur deux selon un sondage Harris interactive pour Enedis de mars 2018).

Le phénomène va s'accroître compte tenu de la façon dont les jeunes générations (Y, Z, Alpha) envisagent leurs activités professionnelles. Cette tendance va en outre s'imposer du fait de la lutte contre le changement climatique.

Les partenaires sociaux se sont emparés du sujet ces dernières années. Un rapport conjoint rendu en mai 2017, montrait très clairement l'étroite corrélation entre recours au télétravail et attractivité territoriale, que ce soit :

- comme facteur d'attractivité accrue pour les entreprises, favorisant le recrutement et la fidélisation des salariés (par exemple pour conserver des compétences clés quand le lieu d'habitation du salarié est lointain) ;
- dans le cas des grandes agglomérations (problématiques de transports et de pics de pollution). Une étude de l'IMT Atlantique montre à cet égard que le télétravail est un sujet d'intérêt dès que le temps de transport est supérieur à 30 minutes ;
- comme stratégie d'aménagement du territoire, redistribution géographique des emplois et donc possibilité d'une nouvelle attractivité pour certains territoires.

Néanmoins, développer le travail à distance nécessite de résoudre différents préalables : zones mal couvertes par le haut débit, espaces de *coworking* proches du domicile par exemple.

### MESURE N°20

Inciter les entreprises à adopter le télétravail pour leurs salariés, notamment en cas de pics de pollution, d'aléas climatiques ou de difficultés de transport, et encourager l'implantation de lieux de *coworking* près des zones d'habitation

- Engager des actions de pédagogie auprès des managers
- Doter les salariés d'outils de mobilité sécurisés et performants
- Exonérer du versement transport

## 4<sup>E</sup> IMPÉRATIF

### DESSERRER LA PRESSION SUR LE LOGEMENT

Les Français déclarent consacrer 38,4 % de leurs dépenses mensuelles à leur budget logement. Ils sont 40 % à considérer que la quête d'un nouveau logement n'a pas été facile et 7 sur 10 se disent prêts à renoncer à changer d'emploi si cela conduit à augmenter leurs dépenses de logement.

L'évolution du coût du logement a entraîné des phénomènes de gentrification, a éloigné le salarié de son entreprise, et a accentué les inégalités sociales entre les populations. Près de 65 % des ménages sont éligibles au parc du logement social. De fait, une grande partie est logé dans le parc privé.

**Il est impératif de se mobiliser collectivement (État, entreprises, acteurs du secteur) afin de relever le défi du logement en France.**

---

#### A. Rendre la fiscalité appliquée au logement moins pénalisante

La fiscalité immobilière est en France l'une des plus élevées de tous les pays développés. La part des prélèvements sur le patrimoine immobilier montre que, dans notre pays, celle-ci s'élève à 3,3 % du PIB. En Allemagne, par exemple, cette même part représente 0,8 % du PIB. La baisse de la fiscalité sur les logements est un enjeu majeur. Le poids des prélèvements obligatoires pesant sur le logement a augmenté de 28 % en dix ans. Le coût élevé des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO ; 5,81 %, taux maximum), essentiellement prélevés par les départements (11,5 milliards d'euros en 2017) dans le parc existant ne favorisent pas la mobilité dans le parc. Alors que nous savons qu'une plus importante mobilité entraînera une plus grande fluidité du marché du travail. Nous proposons qu'en dessous du prix de 300 000 euros, les acquéreurs d'un bien immobilier (résidence principale) en soient exonérés.

##### MESURE N°21

Baisser la fiscalité sur les transactions dans le parc existant afin de favoriser la mobilité, en supprimant les droits de mutation sur les biens à usage de résidence principale d'un montant inférieur à 300 000 euros, et en les rendant progressifs au-delà

---

#### B. Plan d'investissement volontaire d'Action Logement

Face aux problèmes d'accès au logement, d'entrée dans l'emploi et d'égalité des territoires, les partenaires sociaux ont demandé au groupe Action Logement de mobiliser une enveloppe supplémentaire de 9 milliards d'euros pour faciliter l'accès au logement des salariés, favoriser leur mobilité et ainsi agir au profit de l'accès à l'emploi.

##### MESURE N°22

Consacrer les mesures du Plan d'investissement volontaire d'Action Logement à la mise en œuvre d'un programme ambitieux

- Améliorer les performances énergétiques des logements, la rénovation des logements locatifs et l'aide apportée aux salariés pour se rapprocher de leur lieu de travail
- Financer des travaux d'adaptation des logements au vieillissement de leurs occupants, de transformation de bureaux en logements, de production de logements intermédiaires et de lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées

## C. Améliorer l'offre de logement

Depuis plusieurs décennies, le logement est devenu un facteur aggravant de la baisse du pouvoir d'achat. Plusieurs facteurs sont constitutifs de l'augmentation du coût du logement et de sa pénurie : le caractère inflationniste des normes (d'urbanisme et de construction), la rareté du foncier constructible conjuguée au vieillissement de la population et à la multiplication des familles monoparentales.

Selon certaines sources, 500 000 logements par an sont nécessaires pour répondre à la demande de logements en France.

L'augmentation du prix des logements nuit également à la compétitivité des entreprises en créant des distorsions sur le marché du travail. C'est la raison pour laquelle il faut faciliter l'accès à l'emploi et la mobilité des salariés, en favorisant le lien emploi-logement.

Les règles d'urbanismes (PLU, PLUI et SCOT...) ainsi que le foncier public maintenu hors du marché sont les principaux facteurs d'augmentation du coût des opérations (entre 20 % et 40 % du prix d'acquisition d'un bien). Il faut inciter à la transparence : le foncier public ainsi que son prix doivent être connus par tous et accessible à tous les acteurs publics et privés.

La libération du foncier doit-être conjuguée, dans les zones tendues, à la densification verticale. La densification verticale, afin qu'elle soit efficace, ne doit plus être régie par l'obligation de construction de parking.

Afin de libérer les logements vacants dans le parc existant et susciter l'intérêt de l'investisseur, il faut créer des conditions d'interruptions de bail simplifiées pour le locataire, mais également pour le propriétaire. Le propriétaire-bailleur pourrait récupérer son bien quand il le souhaite. Néanmoins, il devra prévenir le locataire et lui laisser un délai raisonnable de 3 mois pour quitter les lieux.

Enfin, afin de renforcer le marché et garantir ainsi sa fluidité et sa mobilité, le statut fiscal du bailleur privé doit être modernisé.

### MESURE N°23

Améliorer l'offre de logement en :

- libérant du foncier
- favorisant la densification verticale
- rééquilibrant les rapports locatifs
- mettant à plat la fiscalité locative au travers de l'étude d'un statut fiscal du bailleur privé producteur de services

## D. Faciliter le déménagement

Le coût moyen d'un déménagement par un professionnel d'un 3/4 pièces dans la même ville est de 1 000 euros. Sur une longue distance, il est de 2 250 euros.

Afin de minimiser le coût de transport, il faut faciliter l'accès à un logement. Pour répondre à ce problème, les partenaires sociaux ont proposé un dispositif au sein du Plan d'investissement volontaire d'Action Logement, en prévoyant une enveloppe spécifiquement dédiée de 300 millions d'euros.

### MESURE N°24

Mettre en place une prime de 1 000 euros pour l'aide au déménagement des salariés modestes vivant à plus de 30 km de leur travail dont le financement serait à la charge d'Action Logement



## 5<sup>E</sup> IMPÉRATIF

# RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Le premier facteur de pouvoir d'achat, c'est l'emploi. De 1999 à 2014, la croissance de l'emploi était de 1,4 % par an dans les 12 plus grandes métropoles de province, contre 0,8 % par an sur l'ensemble du territoire.

Il faut donc tout faire pour redonner des marges de manœuvre aux entreprises pour s'implanter dans les territoires en déshérence et pour embaucher, en baissant les prélèvements obligatoires qui grèvent leur compétitivité.

**La refondation du lien entreprises-territoires passe par une action audacieuse touchant à l'ensemble de la fiscalité locale.**

---

### A. Refonder le lien entreprises-territoires en réformant la fiscalité locale

Comme les ménages, les entreprises subissent une pression fiscale démesurée par rapport à la moyenne européenne. Les « impôts de production », majoritairement locaux, pèsent sur leurs comptes d'exploitation au détriment de leur rentabilité, de leur investissement, de leur innovation et de leur capacité d'embauche. Ils créent une iniquité entre territoires qui n'ont pas les ressources nécessaires pour assurer leur développement économique (accès au numérique...). En outre, la fiscalité étant historiquement basée sur le foncier, elle ne concerne, par définition, que les entreprises « physiques » et non les *pure players* étrangers (Amazon, Alibaba...), ce qui crée une asymétrie fiscale et donc un handicap de coût pour tous les autres acteurs.

#### MESURE N°25

Favoriser l'attractivité fiscale des territoires en supprimant la cotisation foncière des entreprises (CFE), et en la remplaçant par une part d'un impôt national équivalente. Cela doit s'accompagner d'une revue générale de la fiscalité locale

---

### B. Créer un dispositif unique de zone franche

Aujourd'hui, 18 000 communes sur 36 000, soit une sur deux, n'ont plus de commerces de proximité. La désertification en centre-ville se généralise en France. Entre 2012 et 2017, le taux de vacance des commerces de centre-ville, toutes tailles confondues, est passé de 7 % à 11 %.

Il faut absolument trouver des moyens pour revitaliser nos centres-bourgs et nos centres-villes.

Aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire (espaces urbanisés, ruraux, zones frontalières...) de multiples dispositifs complexes s'empilent (Zone Franche Urbaine, Quartier Prioritaire de la Ville, Zone d'Aide à Finalité Régionale, Zone de Revitalisation Rurale, Bassin d'Emploi à Redynamiser), sans lisibilité et sans efficacité démontrée. Le poids excessif de la fiscalité sur les entreprises se ressent d'autant plus sur les territoires éloignés et souffrant de handicaps structurels.

La rationalisation de tous ces dispositifs s'impose.

## MESURE N°26

Mettre en place un dispositif unique simplifié de zone franche, sur longue durée (10 ans), bénéficiant de fortes exonérations d'IS et de charges sociales, ainsi que de fiscalités locales, dont le taux et le périmètre géographique relèveraient de la décision des collectivités locales concernées et en fonction de projets de développement économique concertés

## C. Assurer un cadre juridique social et fiscal adapté pour nos territoires ultra-marins

Nos territoires d'outre-mer sont des atouts clés de la France et participent sans conteste au rayonnement du pays dans le monde. Or, si on évoque généralement l'atout géostratégique que l'implantation de ces territoires permet, l'aspect économique, social et humain ne doit pas être mésestimé. Afin d'exploiter ce potentiel, une condition essentielle est requise et appelle notre vigilance constante : un cadre social et fiscal clair, stable, adapté aux spécificités de ces territoires et enfin favorable au développement de l'emploi.

Avant toute chose, il appartient aux pouvoirs publics de mettre en œuvre concrètement les mesures arrêtées dans le Livre bleu outre-mer qui est issu des Assises de l'outre-mer organisée il y a un an.

S'agissant plus précisément des outils fiscaux et sociaux, il convient de les moderniser. Il s'agit déjà des financements publics. En diminution, ceux-ci doivent donc être redéployés vers des dépenses d'avenir, favorables à la croissance.

Il s'agit ensuite des mécanismes de défiscalisation. Remis en question, ceux-ci sont pourtant indispensables au développement des outre-mer qui nécessitent une compensation des handicaps structurels qui caractérisent ces territoires.

Il y a, par ailleurs, des dispositifs d'abaissement des charges sociales. Indispensables, ceux-ci doivent à la fois être sanctuarisés dans leur principe et faire l'objet d'adaptations selon les territoires, en évitant de favoriser les emplois faiblement qualifiés (phénomène de la « trappe à bas salaires »).

Concernant enfin l'octroi de mer. Controversé, celui-ci reste un outil de développement économique.

## MESURE N°27

Assurer pour l'outre-mer un cadre social et fiscal clair, stable, adapté aux spécificités de ces territoires et enfin favorable au développement de l'emploi

## 6<sup>E</sup> IMPÉRATIF

### REFAIRE DU SERVICE PUBLIC UN VRAI SERVICE AU PUBLIC

Le thème de la modernisation de la sphère publique est inépuisable. La crise actuelle a révélé un questionnement sur l'adéquation entre impôts et maintien des services publics de proximité. Rappelons que le coût de la complexité administrative par an représente en France entre 3 % à 4 % du PIB soit 60 à 80 milliards d'euros (OCDE). Par ailleurs, l'inégalité de traitement entre les salariés du secteur privé et ceux du secteur public est souvent dénoncée. À titre d'exemple, l'absentéisme dans le public est deux fois plus important que dans le privé.

Il faut donc s'attaquer aux priorités de réformes qui sont ressorties avec force ces derniers mois.

**Et cela doit passer à la fois par des mesures de simplification, mais aussi de transparence afin de garantir plus d'équité entre les Français et de rendre la sphère publique plus efficiente, génératrice de croissance et de richesse.**

---

#### A. Aligner le public sur le privé pour plus d'équité

Les Français partagent globalement l'idée selon laquelle il existe une inégalité de traitement entre le public et le privé. Ce ne sont pas les exemples qui manquent. En matière de recrutement : entretiens dans le privé, concours dans le public, pas de licenciement pour les fonctionnaires titulaires ; de mobilité : bien plus forte dans le privé ; de cotisations sociales : moins chères pour les fonctionnaires ; et bien sûr de retraites et de temps de travail (en moyenne inférieur dans le public).

Nos concitoyens savent que le financement pérenne des retraites n'est pas garanti. Il est impératif d'assurer une retraite aux générations actuelles et à nos enfants, et de restaurer la confiance dans le système de retraite, dans sa capacité à tenir durablement ses engagements, tout en restant fortement incitatif au travail. Cela passe par les mêmes retraites pour tous, les mêmes droits pour tous, venant du secteur privé ou public, sauf cas particuliers, et par l'équité des règles.

Par ailleurs, les trois fonctions publiques doivent être réformées. Le temps de travail est fixé à 35 heures par semaine et 1 607 heures par an pour les trois fonctions publiques. Or, par exemple, seules 20 % des collectivités appliquent cette obligation, la moyenne s'établissant à environ 1 565 heures, soit 34 heures par semaine, selon la Cour des comptes.

#### MESURE N°28

Promouvoir l'équité entre les salariés en harmonisant les règles entre le secteur public et le secteur privé : égalité professionnelle femmes-hommes, recours aux contrats courts, jours de congés, absentéisme, formation professionnelle...

#### MESURE N°29

Assurer la pérennité financière à long terme de notre système de retraite, notamment en alignant les régimes publics et privés

#### MESURE N°30

Garantir l'équité entre les salariés du secteur privé et du secteur public en alignant la durée de travail hebdomadaire et annuelle

## B. S'attaquer à la simplification du millefeuille administratif

L'empilement des niveaux de collectivités et les superpositions de compétences sont une source de gaspillage de deniers publics et de complexités pour les Français, qui ne s'y retrouvent plus et ne voient qu'une disparition progressive des services publics de proximité.

### MESURE N°31

Simplifier et optimiser l'organisation territoriale

- Fusionner les petites communes afin d'atteindre une taille critique (5 000 habitants) et permettre une mutualisation des moyens existants au profit des citoyens
- Réduire le nombre d'échelons administratifs infrarégionaux en encourageant les fusions et les regroupements, en fonction des spécificités locales
- Achever la décentralisation en définissant clairement les compétences et les responsabilités des administrations locales et en interdisant les financements croisés
- Systématiser un principe de lisibilité : une ressource fiscale gérée de manière autonome/une ou plusieurs compétences exclusives/un responsable identifié :
  - pour chaque autorité politique, dans un mandat institutionnel clair, donner une responsabilité budgétaire correspondant à une autonomie financière à compétence exclusive ;
  - refondre la fiscalité locale en la rendant lisible pour les contribuables : des ressources fiscales identifiées pour financer des compétences clarifiées.

## C. Améliorer l'accès aux services publics de proximité et la qualité des services rendus

L'optimisation de l'organisation des administrations locales doit permettre la production de services publics de plus grande qualité.

### MESURE N°32

Simplifier l'accès aux services publics

- En encourageant l'implantation de guichets multi services publics dans les commerces
- Par la création d'un compte unique en ligne pour chaque usager lui permettant d'accéder aux démarches administratives
- Par l'attribution d'un interlocuteur privilégié pour l'accompagnement des usagers, en particulier les populations fragiles et/ou isolées

Valoriser les expériences réussies d'externalisation des services publics permet d'allier maîtrise des dépenses publiques au service de l'intérêt général, gestion privée performante et innovante, et pilotage des compétences et des trajectoires professionnelles.

Les autorités publiques doivent permettre aux entreprises privées de déployer leurs solutions innovantes au service des usagers, en dépassant la politique d'achat du moins-disant tarifaire pratiquée par de nombreux clients publics.

L'objectif consiste à rétablir une concurrence équitable entre structures publiques et entreprises privées, par une comparaison objective des coûts respectifs, une motivation du choix du mode de gestion retenu et une harmonisation des fiscalités respectives.

## MESURE N°33

Développer des services publics de proximité en privilégiant l'externalisation

---

## D. Restaurer la confiance entre les citoyens, les entreprises et l'administration

Depuis plusieurs années les réformes de simplification administratives se succèdent. Il est vrai que la modernisation de l'État et de ses démembrements est à l'œuvre et est assez visible, à tout le moins au niveau national (service public.fr, etc.). Néanmoins, la crise de confiance est toujours aussi vive entre l'État et ses administrés, elle a même empiré. Il faut changer d'approche en dépassant celle qui consiste à ne privilégier que l'aspect simplificateur des démarches administratives. Il faut lui adjoindre concrètement une logique fondée sur un changement de culture servicielle et sur des critères de satisfaction/service et d'*open data*.

## MESURE N°34

Expérimenter un dispositif « 100 % confiance, 0 % contrôle »

- Dans la ligne de la réforme récente du droit à l'erreur, permettre un dialogue constructif entre les entreprises et l'administration compétente en matière de contrôle fiscal, Urssaf, droit du travail
- Permettre à des agents référents d'agir en facilitateurs et en partenaires
- Prévoir des tiers de confiance, délégataires de service public, assurant un service de conseil et d'accompagnement des entreprises
- Missionner une agence publique sur l'accréditation, le pilotage et le contrôle des tiers de confiance

## MESURE N°35

Développer la notation citoyenne des services publics

- Chiffrer et publier le coût (moyen) effectif des services publics (ratio par habitant, par exemple)
- Mettre en place des indicateurs de qualité de service
- Publier les performances des services publics (par exemple, établir un palmarès des établissements)
- Promouvoir l'évaluation indépendante et impliquer les usagers dans le processus
- Permettre l'accès aux données publiques (open data)

---

## E. Garantir l'accès à la santé pour tous

La santé et le système de soins sont au cœur des préoccupations de chaque citoyen. Cependant, la confiance dans le système de santé se dégrade : déserts médicaux, réduction du nombre d'hôpitaux de proximité, difficulté d'accès à l'offre de soins dans certains territoires.

## MESURE N°36

Mettre en place une permanence sous forme de télémédecine dans chaque commune, couplée à un réseau de médecins généralistes et de spécialistes vers lesquels peut être orienté le patient

- Obliger parallèlement les médecins à participer à cette permanence de soins
- Obliger un médecin refusant un patient de l'orienter vers un confrère
- Avoir une maison de santé à moins de 30 km du lieu d'habitation

## 7<sup>E</sup> IMPÉRATIF

# ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les entreprises partagent sans équivoque la nécessité impérieuse de participer à la transition écologique. Mais la crise des Gilets jaunes montre que la transition écologique ne se fera pas si elle appauvrit les populations, détruit des emplois ou réduit le pouvoir d'achat. Les clés d'une transition écologique réussie sont le pragmatisme, le bon sens et la lisibilité. La première leçon des Gilets jaunes, c'est qu'il faut inciter au changement en faisant aussi peu de perdants que possible, dès lors que les acteurs s'adaptent.

Pour cela, il faut offrir un cadre réglementaire et fiscal cohérent, graduel, prévisible et lisible, suffisamment crédible et étalé dans le temps pour permettre à tout le monde de suivre. Pour les entreprises en particulier, cela implique un besoin absolu de visibilité et de stabilité pour rentabiliser les investissements à long terme.

**Plus fondamentalement, les pouvoirs publics doivent construire et mettre en œuvre une transition énergétique et écologique source de compétitivité, de croissance, d'emplois et d'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux.**

---

### A. Aller vers une fiscalité verte équitable

La fiscalité écologique a été mise en place avec succès dans de nombreux pays. En France, elle a déclenché la crise des Gilets jaunes, car sa mise en œuvre a été mal pensée. Tout d'abord, la fiscalité écologique est arrivée en plein « ras-le-bol » fiscal, la France ayant atteint un record d'impôts et de charges dans le monde et dans son histoire. De plus, cette nouvelle taxe a induit des transferts financiers importants, avec un effet « Robin des Bois » à l'envers, car ce sont des ménages plutôt modestes, déjà écrasés par l'impôt, qui ont vu leurs pleins augmenter et leurs voitures diesels perdre de la valeur. Enfin, au-delà de ce qu'a pu être l'intention première du gouvernement, la finalité écologique de cette taxe est passée au second plan : les ménages, comme les entreprises, y ont d'abord vu une nouvelle taxe, pour boucler les objectifs budgétaires du gouvernement.

L'acceptabilité de la fiscalité écologique passe donc par plusieurs conditions :

- faire l'objet d'une communication qui intègre les incitations mises en place depuis plusieurs années et qui soit fondée sur l'équité : aides à la rénovation des logements, primes à la conversion pour les véhicules, dispositifs pour les familles précaires... Elle doit donc faire l'objet d'un accompagnement social de la transition et des ruptures industrielles induites par la transition écologique. Cette fiscalité devrait aussi favoriser l'emploi ;
- ne s'envisager qu'à prélèvements constants pour tous : un euro de taxe en plus devant correspondre à un euro de prélèvement en moins pour les mêmes contribuables ;
- faire l'objet en amont de véritables études d'impact socio-économique et environnemental et, en aval, de mesures des effets de la mise en œuvre de cette fiscalité, notamment sur l'atteinte des objectifs économiques et environnementaux ;
- privilégier le niveau européen chaque fois qu'une disposition nationale pénaliserait les seules entreprises françaises ;
- être flexible pour prendre en compte les progrès techniques susceptibles de répondre à l'objectif des mesures : une fiscalité écologique (ou une réglementation) ne doit être choisie que s'il n'existe aucune voie technologique permettant de répondre à l'objectif ;
- être compatible avec le niveau technologique existant et ne pas poursuivre un objectif de seul rendement budgétaire. Dès lors qu'un acteur utilise les meilleures techniques disponibles, il n'est pas pertinent de mettre en place un dispositif fiscal ;

- être cohérente avec les autres instruments économiques visant le même but : il faut, par exemple, exclure le cumul réglementation et fiscalité ;
- privilégier les mesures incitatives telles que les crédits d'impôts environnementaux.

## MESURE N°37

Mettre en place sous conditions une fiscalité écologique, juste, lisible et acceptable

---

## B. Favoriser le « produire en France » pour réduire notre empreinte carbone

Face au défi climatique, la France a des atouts. Notre pays est l'un des plus performants au monde. Dans le prolongement de l'accord de Paris (COP21), nous devons continuer à entraîner d'autres pays sur cette voie. Grâce à nos choix historiques en matière d'électricité nucléaire et à notre savoir-faire dans l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies d'énergies renouvelables, nous représentons moins de 1 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> alors que nous contribuons pour 3 % au PIB mondial.

Entre 1995 et 2015, les émissions françaises ont baissé de 20 % alors que l'empreinte carbone nationale, c'est-à-dire la quantité de dioxyde de carbone que nous émettons dans l'atmosphère et qui intègre les émissions dues aux importations, a augmenté de 11 %.

Développer une base industrielle forte en France, et donc produire en France, est donc le meilleur moyen de baisser nos émissions de gaz à effet de serre. La trajectoire de « neutralité carbone 2050 » doit ainsi intégrer de manière cohérente les engagements volontaires responsables, ambitieux et réalistes pris par les filières industrielles, notamment dans le cadre du Conseil national de l'industrie. Cette trajectoire doit viser une croissance plus ambitieuse de l'industrie.

Avec nos standards environnementaux, les plus ambitieux au monde, produire en France, c'est lutter contre le changement climatique. La France doit donc faire de la transition énergétique un levier de compétitivité, de réindustrialisation et d'emploi.

## MESURE N°38

Réduire l'empreinte carbone de nos importations

- Conforter les mécanismes existants de protection des secteurs exposés à la concurrence internationale et développer le soutien à l'innovation industrielle pour accélérer le développement de solutions bas carbone
- Engager un débat en France et avec nos partenaires européens sur les moyens les plus efficaces de rétablir des conditions de concurrence équitables à l'industrie française (par exemple : expérimentation pour les secteurs volontaires d'un mécanisme d'inclusion carbone, ou de « clubs carbone » de pays appliquant des droits de douane uniformes, réflexions sur les synergies entre l'Accord de Paris et les accords commerciaux, voire clauses climatiques...)



## C. Libérer l'épargne salariale pour la transition écologique

L'épargne salariale, détenue par 11,3 millions de salariés, atteignait au 30 juin 2018 près de 136 milliards d'euros. L'essentiel de l'encours concerne les Plans Epargne Entreprise (PEE) : 110 milliards d'euros. Actuellement, il est possible de demander le déblocage anticipé de ces sommes dans des cas limités (mariage, PACS, naissance, rupture du contrat de travail etc.).

Ces cas pourraient être élargis aux situations suivantes :

- travaux de rénovation énergétique de la résidence principale ;
- achat d'un véhicule « propre ».

Les employeurs et les salariés participeraient ainsi aux exigences liées à la transition écologique *via* la rénovation du parc de logements et le renouvellement du parc automobile.

### MESURE N°39

Élargir les cas de déblocage anticipé des Plans Epargne Entreprise (PEE) pour les travaux de rénovation énergétique de la résidence principale et pour l'achat d'un véhicule moins émetteur

---

## D. Garantir la bonne utilisation des deniers publics au service de la transition écologique

Nous avons une responsabilité collective d'utiliser de façon optimale les ressources et ainsi d'accélérer la transition écologique. La France a dépensé 79 milliards d'euros pour produire 15 TWh d'électricité renouvelable entre 2013 et 2017, alors que la Suède a produit 10 TWh d'électricité renouvelable avec seulement 1,5 milliard d'euros d'argent public. La Suède a décidé de ne retenir que les projets les plus rentables. L'argent public ne doit pas servir à financer les produits importés, car cela génère des effets contreproductifs sur l'industrie de mesures *a priori* vertueuses, mais favoriser le développement de filières industrielles françaises (chaleur renouvelable, batteries...). Il faut financer en priorité et sans *a priori* technologique les dépenses (concernant entreprises, collectivités et ménages) les plus rentables en termes de bénéfice environnemental (ce qui compte c'est le coût de chaque tonne de dioxyde de carbone évitée).

### MESURE N°40

Financer en priorité les investissements les plus rentables en termes de bénéfice environnemental

---

## E. « Verdir » les véhicules d'entreprises

Les entreprises doivent renouveler leurs flottes de véhicules pour réduire leurs émissions. Mais cela demande parfois de se défaire d'un véhicule récent, bien avant qu'il ne soit amorti, et avec un prix de revente très faible (parce que tout le monde renouvelle sa flotte).

Par ailleurs, la Taxe sur les véhicules de société (TVS) acquittée par les entreprises en France est assise sur les émissions de CO<sub>2</sub> et les émissions de polluants atmosphériques des véhicules concernés, ce qui permet d'inciter les entreprises à faire évoluer leurs flottes vers des véhicules moins émetteurs.

La priorité consiste à lisser les effets de seuil de la TVS pour éviter que des véhicules vertueux, mais dont le niveau d'émission est proche du seuil limite, se retrouvent injustement pénalisés. Le même défi se pose au niveau européen puisque les seuils de taxation des véhicules de société peuvent être très différents, ce qui aboutit à des distorsions sur les marchés européens. La priorité doit être d'harmoniser les modalités de taxation de ces véhicules au sein des différents marchés européens.

## MESURE N°41

Accélérer la mutation vers la mobilité durable

- Pérenniser le dispositif de suramortissement (suramortissement « vert ») pour l'investissement
- Élargir les critères pour que le suramortissement couvre tous les investissements en matière de mobilité « propre », notamment ceux relatifs aux infrastructures d'énergie
- Lisser les effets de seuil de la Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)

---

## F. Assurer l'acceptabilité de l'évolution des prix à la pompe

La crise des Gilets jaunes est d'abord une révolte d'automobilistes face à une flambée des prix des carburants. Ils ont subi la double peine : montée des prix pétroliers et alourdissement de la fiscalité énergétique. Les Français ont toujours été sensibles au niveau du prix des carburants et à la facture d'un plein pour leurs véhicules.

Une transition écologique réussie doit être graduelle et acceptable pour permettre à tout le monde de s'adapter progressivement.

La sphère publique doit jouer son rôle pour amortir les chocs entre les mouvements des marchés internationaux et les ménages.

## MESURE N°42

Ajuster le niveau de taxes sur les carburants en fonction de l'évolution des prix sur les marchés pétroliers internationaux pour permettre un prix à la pompe acceptable

---

## G. Économie circulaire : préserver l'environnement à travers un nouveau modèle économique

L'économie circulaire vise à réduire au minimum la production de déchets et à maintenir la valeur économique des produits, matériaux et ressources aussi longtemps que possible. Synonyme de performance environnementale, l'économie circulaire doit également s'affirmer comme une nouvelle ambition industrielle, au service de l'approvisionnement durable et de la consommation responsable.

Développer une industrie nationale du recyclage, défi au cœur de l'économie circulaire, c'est en effet créer de l'emploi non délocalisable dans les territoires. Assurer la production de nouvelles matières à partir de déchets (à un prix compétitif, en qualité et quantités adéquates), c'est aussi innover et conforter l'autonomie et la souveraineté de la France dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles et de tensions internationales accrues.

## MESURE N°43

Faire de l'économie circulaire un outil de reconquête industrielle qui permette la création d'emplois, encourage l'innovation et l'expérimentation, et favorise le développement de technologies de rupture et leur diffusion à l'échelle industrielle



55 avenue Bosquet  
75007 Paris

Tél. : 01 53 59 19 19

[www.medef.com](http://www.medef.com)